

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

***Groupe de prospective territoriale et de suivi-évaluation de la DTA 06***

**Observations du GIR Maralpin (2)**

à la date du 26 décembre 2007

*Ces observations s'inscrivent dans la préparation de la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe Prospective. Elles se réfèrent à des observations formulées à la date du 7 novembre ainsi qu'à une note datée du 18 décembre intitulée :*

***Préconisations du GIR Maralpin pour la mise en œuvre de l'analyse rétrospective***  
*Aux fins de faciliter leur identification, les présentes notes sont référencées à la suite des précédentes*

**C. Sur le questionnaire des animateurs du Groupe Prospective**

Les participants du Groupe de travail "Prospective" sont sollicités par la Direction Départementale de l'Équipement de répondre aux questions suivantes :

1. *Parmi les grandes tendances actuelles dont le bilan a été présenté (cf. diapositives 6 et 7 de la seconde présentation) quelles sont celles à retenir en priorité ? Comment les qualifier ?*
2. *Dans votre domaine d'expertise, ou votre territoire d'intervention :*
  - (a) *Quelle synthèse faire des grandes tendances observées depuis une dizaine d'années ?*
  - (b) *Préciser quelques indicateurs chiffrés significatifs de ces tendances*

**C.1. Pourquoi revenir sur un diagnostic bien établi (celui de la DTA) ?**

À la veille de la troisième réunion du Groupe, le sondage d'opinion sur "les grandes tendances actuelles" auquel il est soumis semble aussi dépourvu de signification que malvenu.

Le GIR Maralpin regrette que les réflexions du Groupe soient orientées dans une démarche qu'il considère à la fois inappropriée et contraire à l'esprit qui a prévalu lors de l'élaboration de la DTA, laquelle, à l'issue d'un *diagnostic approfondi* concernant l'évolution récente du département, avait défini des *objectifs généraux* (1. Conforter le positionnement des Alpes-Maritimes ; 2. Préserver et valoriser l'environnement ; 3. Maîtriser le développement), ainsi que les *orientations* et les modalités d'application des lois "littoral" et "montagne" [DTA Projet (2001)].

Selon le GIR, la démarche à adopter dans la présente approche prospective ne consiste surtout pas à s'enfermer dans des considérations tendanciennes, mais bien à s'engager dans une *stratégie volontariste* pour faire en sorte que les objectifs fixés par la DTA soient atteints, et que, de

surcroît, des contraintes supplémentaires qu'imposent les nouveaux engagements internationaux et nationaux de notre pays puissent être respectés sur notre territoire azuréen, et ce, dans les délais requis.

Dans ses observations précédentes, le GIR avait indiqué la démarche à adopter, celle de l'*analyse rétrospective* dont les principes ont été rappelés dans la récente note du GIR Maralpin [GIR/Anal.Rétrospect.] et en a même illustré l'esprit en proposant deux *scénarios volontaristes* répondant, autrement mieux que les scénarios proposés par les chargés d'études, à l'urgente nécessité de changer de cap.

Ces propositions semblaient avoir retenu l'attention de l'assistance lors de la réunion du 9 novembre, mais non pas celle des rédacteurs du compte rendu.

---

## **C.2. Il revient à l'État de s'assurer que ses directives ont bien été suivies**

Les deux dernières questions appellent également des commentaires du GIR Maralpin.

### **Question (a) sur les grandes tendances**

Selon son article IV-7 - Pilotage [DTA (2002)], la DTA "*constitue un outil pour les actions de l'État dont l'utilisation implique un pilotage, une actualisation et une évaluation permanentes afin de tenir compte... des études techniques et des évaluations complémentaires indispensables pour préciser comment atteindre les objectifs retenus.*"

Il reviendrait donc à l'État de conduire ou de susciter les études permettant de répondre aux questions (a) et de disposer ainsi des scénarios de référence "*laisser faire*" ["*Business as usual*"].

La consommation irréversible de l'espace par la périurbanisation et l'habitat pavillonnaire lui apparaissant comme particulièrement préoccupante, le GIR Maralpin a suggéré, d'emblée lors de la première réunion du Groupe, que les Services de l'État du département fassent mettre en forme les données dont ils disposent sur ces processus, au moins depuis le diagnostic qu'ils avaient eux-mêmes dressé pour l'élaboration de la DTA.

Ces données d'origines disparates et présentées dans le désordre<sup>1</sup> peuvent et doivent l'être sous une forme diachronique révélant le rythme insensé de consommation d'espace que ne réfrènt aucun des SCoT en cours d'élaboration et dont on attend un coup d'arrêt de la présente étude prospective.

### **Question (b) sur les données recueillies par le GIR et ses avis**

L'évolution du département est loin d'être imputable à des processus naturels ou aveugles tels qu'ils sont présentés à travers l'analyse tendancielle. Cette évolution résulte bien davantage de partis délibérés, et il n'en est pas de meilleure illustration que d'en analyser les ressorts à travers les observations que le GIR a formulées à l'examen par exemple du projet de *Grand stade de la Ville de Nice dans la Plaine du Var*, ou à une échelle plus vaste, telle celle du *SCoT de la CASA*. Le GIR Maralpin met ces documents à disposition du Groupe qui pourra y déceler les mécanismes de gestion et d'aménagement du territoire qui ne répondent, ni aux directives de la DTA, ni moins encore aux nouvelles perspectives devant déboucher de l'étude prospective.

---

## **D. Sur les documents présentés ou produits par les Chargés d'études**

### **D.1. Sur les scénarios**

---

<sup>1</sup> Planches 18, 19, 23 de la 1<sup>ère</sup> présentation avec sources ADAAM, CCCINCA, UNSA

Les quelques correctifs précipitamment apportés par le prestataire à la veille de la présentation de ses projets de scénarios, ne les crédibilisent pas davantage.

Comme indiqué plus avant, la démarche est inacceptable sur le fond puisque bon nombre d'objectifs sont déjà fixés par le DTA, mais elle l'est aussi dans sa forme : le panachage entre variantes de "contexte extérieur" et de "choix de développement" (qui pourrait être varié à l'infini) n'a pas d'autre objet que de produire un nombre de scénarios fantaisistes<sup>2</sup> suffisamment différenciés pour offrir un large choix.

La démarche est perverse et bien connue : elle consiste à ouvrir la voie à un scénario de compromis repoussant à plus tard encore le changement de cap que les Alpes-Maritimes ont jusqu'ici éludé, persévérant dans des errements au nombre desquels l'aménagement de la Vallée du Var tel qu'il vient d'être proposé par le SYMENCA.

Le GIR renouvelle donc sa proposition du 7 novembre, celle d'examiner deux *scénarios volontaristes*, ayant la DTA pour plateforme et calés l'un et l'autre sur des objectifs à atteindre [GIR/Observations (1), B.2.].

## **D.2. Sur la perception de l'état des lieux et les voies d'investigations**

Les Alpes-Maritimes ont bénéficié, au cours des dix années écoulées, de réflexions et d'investigations approfondies sur leur devenir. À la DTA, ont succédé trois débats publics (LGV-Paca, CRN et VRAL) portant sur des projets infrastructurels dont chacun a impliqué une large perception de la problématique, dans un contexte territorial étendu, couvrant même l'ensemble de l'arc méditerranéen pour deux d'entre eux.

La prise en compte, à la fois de l'arrière-pays (et de l'arc alpin) et aussi des processus de métropolisation, devrait remettre en question l'archaïsme du récent découpage territorial<sup>3</sup> (dont les conséquences perverses se dessinent déjà à la lecture de leur SCoT). Or ce découpage est malencontreusement repris dans l'exercice soumis aux participants, en l'assortissant des schémas d'aménagement "en taches d'huile"<sup>4</sup> que les réflexions de tous ordres ne cessent de proscrire.

Le GIR Maralpin renvoie aux travaux de WIEL (2005) et JOURDAN (2003) notamment et à d'autres schémas d'aménagement du territoire, tel le "schéma rhénan" qui s'applique particulièrement à la conurbation linéaire azurée dont l'emprise déborde largement du découpage départemental<sup>5</sup>.

Il regrette surtout que, parmi les missions dévolues aux Chargés d'études (dont on constate qu'elles fluctuent quelque peu à la lecture du tableau synoptique qui en a été dressé) [cf. Tableau p. 6], aucun créneau ne soit accordé à l'examen-bilan des récents acquis et à leur prise en compte dans la mise en œuvre de la DTA et son suivi.

## **D.3. Sur des omissions flagrantes**

### **Agriculture**

---

<sup>2</sup> tel le scénario désigné "Californie azurée" présenté comme indissociable d'une LGV (dont il n'existe d'ailleurs aucun exemple aux États-Unis)

<sup>3</sup> Planches 33 à 37 de 2<sup>ème</sup> présentation

<sup>4</sup> Ce découpage entérine à tort celui de la gouvernance locale particulièrement inapproprié à la problématique azurée pourtant assez bien abordée par la DTA 06 ; de surcroît la principauté de Monaco, qui constituerait indiscutablement un bassin à elle seule, est effacée dans une entité Monaco-Menton [Planches 54-51 de la première présentation]

<sup>5</sup> Ainsi, le "mitage" azurée déborde-t-il de plus en plus sur le département du Var, dans un vaste secteur s'étendant de Fréjus-St Raphaël à Draguignan en passant par le Pays de F, les limites extrêmes de l'influence azurée se situant pour l'instant dans le secteur du Luc/Le Cannet, phénomène dont l'aggravation sera démultipliée à l'horizon 2020 par la LGV-Paca dont la gare d'Est Var ne se situera qu'à une vingtaine de minutes de Nice

L'agriculture dont les activités sont en péril<sup>6</sup> et dont l'omission persiste en dépit de notre observation B.3., mérite pourtant une attention particulière pour être le meilleur garant de la préservation des espèces et de la diversité et, surtout, le dernier rempart contre la périurbanisation, comme c'est le cas dans la Plaine du Var où les convoitises diverses exprimées par le SYMENCA dans la perspective de l'Opération d'intérêt national (OIN) mettent en cause les orientations de la DTA.

### **Ressources en eau**

En dépit de sa situation en piedmont des massifs du Cheiron et de l'Audibergue, châteaux d'eau des Préalpes de Grasse, l'Ouest du département se trouve en situation de précarité de ressources en eau, au point d'envisager le recours à des appoints lointains (Verdon).

À l'Est du département, une importante part d'une ressource plus abondante certes est déjà exploitée ; elle l'est en grande partie dans les nappes phréatiques des basses vallées du Var et de la Roya dont la qualité est menacée par des rejets insuffisamment maîtrisés.

Ainsi, la ressource en eau pourrait constituer un facteur limitant l'expansion démographique de l'ensemble d'une conurbation transfrontalière s'étendant de San Remo à La Napoule.

---

## **RÉFÉRENCES**

### **DTA Projet (2001)**

DTA Alpes-Maritimes – Projet de directive territoriale d'aménagement – juillet 2001  
Dossier réalisé par la Direction Départementale de l'Équipement des Alpes-Maritimes  
Préfecture des Alpes-Maritimes ; Août 2001 ; 12 pages

### **DTA 06**

Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes  
Préfecture des Alpes-Maritimes ; décembre 2003 ; 145 pages, 4 planches hors texte

### **GIR/Grand Stade Nice (2006)**

Enquêtes publiques préalables au projet de création d'un stade de football à St Isidore dans la Plaine du Var - Observations du GIR Maralpin  
GIR Maralpin ; 16 juin 2007 (rév. le 22.06.2006) ; 21 pages

### **GIR/SCot CASA (2007)**

Observations du GIR Maralpin sur le projet de SCot de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA) soumis à enquête publique  
GIR Maralpin ; octobre 2007 (rév. le 12.10.2007) ; 45 pages

### **INSEE 109 (2007)**

Scot de Nice : un territoire à l'étroit dans ses frontières  
Sud Insee – L'essentiel ; n° 109 ; octobre 2007 ; 6 pages

### **JOURDAN Gabriel (2003)**

Ville automobile et planification urbaine : le cas de la Côte d'Azur - Le passage de la ville pédestre à la ville automobile dans une conurbation de montagne du littoral méditerranéen

---

<sup>6</sup> Ainsi, sur l'espace du SCot de Nice (SYMENCA)

"Un quart du territoire est artificialisé (zones urbanisées, zones industrielles, espaces verts artificiels) ; un tiers est occupé par la forêt ; un autre tiers est constitué de zones naturelles avec peu ou pas de végétation ; enfin, 9 % de la surface du territoire est occupée par l'agriculture. Entre 1988 et 2000, les surfaces agricoles ont été divisées par deux au profit des territoires urbanisés." [INSEE 109 (2007), p. 2]

**WIEL Marc (2005)**

Le point de vue de Marc Wiel (Urbaniste) sur le contournement routier de Nice  
Texte et commentaires de l'exposé du 30 novembre 2005 dans le cadre d'une conférence-débat  
du GIR Maralpin sur le thème : "*Comment concilier efficacité économique et exigence de  
solidarité dans l'aménagement du territoire*" ; 15 pages

**NOTES du GIR au Groupe Prospective**

**GIR/Observations (1)**

Groupe de prospective territoriale et de suivi-évaluation de la DTA 06 - Observations du GIR  
Maralpin (1) à la date du 7 novembre 2007  
GIR Maralpin ; 3 pages

**GIR/Anal.Rétrospect. (2007)**

Groupe de prospective territoriale et de suivi-évaluation de la DTA 06 - Préconisations du GIR  
Maralpin pour la mise en œuvre de l'Analyse rétrospective - Commentaires sur ses observations  
formulées le 9 novembre 2007 lors de la deuxième réunion du Groupe Prospective  
GIR Maralpin ; 07.11.2007 ; 3 pages

---

## Tableau de marche du Groupe de prospective

[Extraits des présentations des Bureaux d'études RCT & IFACEs]

### Le déroulement de la démarche

	<b>Document 1.2. (11.10.07)</b>		<b>Document 2.1. (02.11.07)</b>		<b>Document 2.2. (20.11.07)</b>	
<b>Groupe 1</b>	Tendances, faits émergents et ruptures	<i>Avis et compléments</i>	Tendances, faits émergents et ruptures	<i>Avis et compléments</i>	Tendances, faits émergents et ruptures	<i>Avis et compléments</i>
<b>Groupe 2</b>	Préparation des hypothèses	<i>Construction scénarios</i>	Préparation des hypothèses	<i>Construction scénarios</i>	Pistes des scénarios	<i>Construction scénarios</i>
<b>Groupe 3</b>	Formalisation des scénarios	<i>Construction scénarios</i>	Formalisation et évaluation de l'impact des scénarios	<i>Impacts scénarios</i>	Formalisation des scénarios, spatialisation et chiffrage	<i>Avis et compléments</i>
<b>Groupe 4</b>	Croisement avec la DTA	<i>Impact scénarios</i>	Préparation choix du scénario	<i>Choix du scénario</i>	Croisement avec la DTA	<i>Avis et compléments</i>